



Accès par liste d'aptitude 2016 au corps des

Certifiés

Professeurs d'EPS

Adhérent n° :

Non-adhérent

Adhésion jointe

Nom :	Prénom :
Nom de jeune fille :	Date de naissance :
Adresse personnelle :	
Tél :	Mél :
Corps :	Grade :
Établissement d'exercice :	
Classé (Ambition Réussite, ZEP, Sensible, Difficile, Violence...) depuis le	
Fonction spécifique occupée (Tuteur, Conseiller Pédagogique, Chef de travaux,...) :	
Titres ou diplômes :	
Discipline demandée :	
Note :	
Echelon au 31/08/2015 :	

Calcul du barème (ne pas remplir)

Éléments du barème	PEPS	Autres certifiés	Votre barème
Note	De 73 à 95 selon l'échelon		
Établissement difficile ou Fonction spécifique	Education prioritaire : à partir de 3 ans d'exercice (maxi 10 pts en REP ; maxi 15 pts en REP +) Fonction spécifique : maxi 10 pts		
Échelon classe normale au 31.08.2015	10 pts/échelon	10 pts/échelon	
Années d'ancienneté dans le 11 ^e échelon	1 pt/an maxi 5 pts	3 pts/an maxi 25 pts	
Hors classe	- 60 pts + 10 pts/échelon - 5 ^e et 6 ^e échelon : 1pt/an maxi 5 pts	- 70 pts + 10 pts/échelon - 6 ^e échelon : 135 pts	
Classe exceptionnelle	125 pts	135 pts	
		TOTAL	

Cette fiche est à renvoyer à votre section départementale du SE-Unsa:

<http://www.se-uns.org/spip.php?page=contacts>